



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20240122-D_2024_1_3B-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_1_3

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 22 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente de CHAMBONAS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 16 Janvier 2024

Présents : 23

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Modification du
règlement intérieur**

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Delphine FEUILLADE

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du personnel, expose à l'assemblée :

Des modifications ont été apportées au règlement de formation datant du 1er juin 2021 et sont les suivantes :

- Modification des horaires d'ouverture de l'accueil de la collectivité.
- Intégration des heures de nuit lors du séjour du centre de loisirs Les Balladins.
- Intégration des 5 jours de congés sans solde.
- Nouvelles dispositions dans le cadre de la journée de solidarité.
- Précision sur le délai de transmission d'un arrêt maladie auprès de l'employeur.
- Mise à jour de l'annexe 2 sur la répartition du temps de travail du siège de la collectivité ainsi que le centre de loisirs Les Balladins.
- Mise à jour de l'annexe 3 sur le temps de pause méridienne passant de 1h à 45 minutes minimum.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 14 novembre 2023,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 22 septembre 2023,**

DECIDE :

1) D'approuver les modifications du règlement intérieur tel que présenté et annexé à la présente délibération.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 22/01/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240122-D_2024_1_3B-DE